



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
Société SASU BENHAROUN			1 RUE CHARLES LORILLEUX		
SIRET	7	9	0	1	5
	9	9	6	6	0
	0	0	0	0	2
					3
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE	
Activités exercées	boulangerie pâtisserie artisanale
Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%		Bénéfice imposable à 28%	Déficit	6 6 6 6
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>		
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>		
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
Nom	
NIF	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
Nom	
NIF	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé C E G I D

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CABINET FINANCIAL AUDIT & CONSE 2 RUE FLECHIER 75009 PARIS Tél: 0145234691			
OGA/OMGA	<input checked="" type="checkbox"/> viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 31/05/2021	Lieu: PUTEAUX
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: PRESIDENT	Signature: SASU BENHAROUN SAID
Examen de conformité fiscale (ECF)			

Désignation de l'entreprise	Société SASU BENHAROUN			Néant <input type="checkbox"/> *
Adresse de l'entreprise	1 RUE CHARLES LORILLEUX		92800 PUTEAUX	
Numéro SIRET *	7 9 0 1 5 9 9 6 6 0 0 0 2 3			
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 0		3 1 1 2 2 0 1 9		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net		
		1		2		3		
						4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	275 000	012		275 000	275 000	
	Fonds commercial *							
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	197 583	030	101 429	96 154	118 399	
	Immobilisations financières * (1)	040	2 685	042		2 685	2 685	
	Total I (5)	044	475 268	048	101 429	373 839	396 084	
ACTIF CIRULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	3 340	052		3 340	4 200	
	Marchandises *	060	725	062		725	475	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	068		070				
	Clients et comptes rattachés*							
	Autres * (3)	072	8 343	074		8 343	2 487	
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	5 636	086		5 636	12 022	
	Charges constatées d'avance *	092		094				
		Total II	096	18 044	098		18 044	19 184
	Total général (I+II)	110	493 313	112	101 429	391 883	415 268	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			4 000		4 000	
	Ecarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126						
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131						
	Report à nouveau	134			125 028		116 280	
	Résultat de l'exercice	136			(6 666)		8 748	
	Provisions réglementées	140						
		Total I	142			122 362		129 028
	Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			117 264		142 713	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			63 303		54 011	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	46 255		88 955		89 516	
	Produits constatés d'avance	174						
		Total III	176			269 521		286 240
	Total général (I + II + III)	180			391 883		415 268	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		316	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise Société SASU BENHAROUN

Néant * *

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le												
		13	1	1	2	2	0	2	0	1	3	1	1	2	2	0	1	9		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons et livraisons intracommunautaires	209																		
	Production vendue { biens services * }	215						141 600									180 087			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)																			
	Production immobilisée *																			
	Subventions d'exploitation reçues							4 500												
	Autres produits							2 572												
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							148 672										180 087		
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)																			
Variation de stock (marchandises) *								(250)												
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								59 219										59 085		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *								860												
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)								58 171										45 059		
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243							1 820										2 736		
Rémunérations du personnel *								16 107										24 236		
Charges sociales (cf. renvoi 380)								(4 616)										8 996		
Dotations aux amortissements *								22 561										22 792		
Dotations aux provisions																				
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259																			
	260																			
Total des charges d'exploitation (II)								153 872										162 904		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								(5 200)										17 183		
Produits financiers (III)																				
Produits exceptionnels (IV)																				
Charges financières (V)								1 466										6 891		
Charges exceptionnelle { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347																			
	348																			
Impôts sur les bénéfices * (VII)																		1 544		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)								(6 666)										8 748		
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2																			
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *																				
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles																				
Provisions non déductibles *																				
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)																				
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247																			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option																				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																			997	
Déductions	Entreprise nouvelles (44, sexies)	986		Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987		Zones de revitalisation de la défense (44, tredecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44, quindicies)	138								342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991												
	Divers dont ZFA NG (44, quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992								350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993												
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																352		354	6 666
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)																356			
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :																		360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																370		372	6 666

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid-Quantin

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Société SASU BENHAROUNNéant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	275 000	402		404		406	275 000	275 000
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	150 207	442		444		446	150 207	150 207
	Installations générales agencements divers	450	42 900	452		454		456	42 900	42 900
	Matériel de transport	460	2 057	462		464		466	2 057	2 057
	Autres immobilisations corporelles	470	2 104	472	316	474		476	2 419	2 419
Immobilisations financières		480	2 685	482		484		486	2 685	2 685
TOTAL		490	474 952	492	316	494		496	475 268	475 268
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	63 284	532	17 613	534		536	80 897	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	13 475	542	4 293	544		546	17 768	
	Matériel de transport	550	513	552	412	554		556	925	
	Autres immobilisations corporelles	560	1 596	562	243	564		566	1 839	
TOTAL		570	78 868	572	22 561	574		576	101 429	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société SASU BENHAROUN

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B			780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	
Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860 6 6 6 6	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870 6 6 6 6	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C			
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)		996	

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)		380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374 8 5 1 5	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378 6 5 8 5	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

Désignation de l'entreprise : Société SASU BENHAROUN				Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020		Durée en nombre de mois		
				1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel * :				376	2	
dont apprentis				657		
dont handicapés				651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	141 600	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105		
TOTAL 1				106	141 600	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143		
Subventions d'exploitation reçues				113	4 500	
Variation positive des stocks				111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	2 572	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153		
TOTAL 2				144	7 072	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)						
Achats				121	74 871	
Variation négative des stocks				145	610	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	29 399	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150		
TOTAL 3				152	104 880	
IV- Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137	43 792
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	43 792	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	141 600	Effectifs au sens de la CVAE *	023 0	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026			
Période de référence		024		160		
Date de cessation			186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 grid box

(1) Néant [] *

N° de dépôt

[]

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 7 9 0 1 5 9 9 6 6 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société SASU BENHAROUN

ADRESSE (voie) 1 RUE CHARLES LORILLEUX

CODE POSTAL 92800 VILLE PUTEAUX

Table with 5 columns: Description, Code, Value, Code, Value. Rows for moral and physical persons.

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Form for moral person 1: Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse.

Form for moral person 2: Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse.

Form for moral person 3: Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse.

Form for moral person 4: Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse.

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Form for physical person 1: Titre (2), Nom patronymique, Prénom(s), Nom marital, % de détention, Nb de parts ou actions, Naissance, Adresse.

Form for physical person 2: Titre (2), Nom patronymique, Prénom(s), Nom marital, % de détention, Nb de parts ou actions, Naissance, Adresse.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle. * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 7 9 0 1 5 9 9 6 6 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société SASU BENHAROUN

ADRESSE (voie) 1 RUE CHARLES LORILLEUX

CODE POSTAL 92800 VILLE PUTEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.